



Impôt sur le revenu - frais réel

Par **emmanuelle33000**, le **07/05/2014** à **18:31**

Bonjour,rnrnJe dois faire ma déclaration pour la 1ère fois cette année et j'ai une question concernant les frais réels.rnJ'habite sur Bordeaux avec mon mari (mariage en mai 2013) et ai travaillé tout 2013 dans les Deux-Sèvres, ne trouvant pas d'emploi sur Bordeaux. Je rentrais donc chaque semaine sur Bordeaux, notre résidence principale, et avais une chambre chez l'habitant durant la semaine à Niort (non déclarée).rnrn- Ai-je le droit de compter un aller/retour par semaine Niort/Bordeaux dans mon calcul de frais? rnSi oui, quels justificatifs faut-il fournir (employeur, facture voiture, etc), car je n'ai malheureusement pas conservé mes reçu de péage sur l'année...rnrnMerci pour votre réponse,

Par **jibi7**, le **08/05/2014** à **10:23**

Hello Emmanuelle rn1. si c'est l'année de votre mariage vous aurez plusieurs déclarations à faire et votre statut par rapport à votre résidence principale retenu avant et après si cela vous est plus avantageux.rn2. pour quelques euros vous trouverez des revues spécialisées au kiosque qui vous indiqueront les différents frais réels que vous pouvez déclarer (forfait kilom. selon véhicule, repas etc.. certains varient selon les professions) et comment calculer en cas d'hésitation vous pouvez toujours accompagner votre déclaration d'une lettre et demander rendez-vous.rnÉvitez la déclaration par internet dans ce cas.

Par **moisse**, le **08/05/2014** à **11:07**

Bonjour,rn[citation] cas d'hésitation vous pouvez toujours accompagner votre déclaration d'une

lettre et demander rendez vous. [/citation]Plutôt demander le RV avant.rnIl suffit de se présenter de bonne heure au centre des impôts dont on relève, prendre son ticket car en général il y a foule, et passer à son tour devant un contrôleur qui sera de bon conseil.rnEt vous serez mieux reçue que par un vendeur de grande surface.